

Debat ouvert - Limite de la loi

Les circuits-courts, état d'urgence, RIC

Problème

Situations particulières :

- Urgence → Violences internes ou externes ; guerres ; crises environnementale, sanitaire, etc.
- Blocage des institutions → Dysfonctionnement durable, conflit entre institutions, etc.
- Divergences entre politique conduite et volonté populaire → La politique menée par un ou plusieurs mandatés diverge de la volonté populaire.

→ Nécessité de prendre des décisions rapidement.

Analyse

Risques

Période où l'arbitraire peut être décupler → Dangereux → Une usurpation de pouvoir peut survenir.

→ Suspension ou restriction des principes posé dans le préambule de la constitution.

Enjeux

Plus généralement situation où le fonctionnement ordinaire des institutions n'est pas possible et pour lesquelles il faut prévoir un fonctionnement extraordinaire.

Avec comme objectif, que ses circuits courts circuits courts permettent d'assurer la souveraineté du peuple en toute circonstance

Analyse

Axes d'analyse :

- Délai : Très court (minute à heure), court (jour à une semaine), modérément court (deux semaines à quelques mois).
- Champ : Militaire, Institutionnel, Interne, International, Démocratique.
- Gravité : Forte ou pas.

→ Mode d'adressage de la situation.

	Très court (minutes à heures)	Court (un jour à deux semaines)	Modérément court (deux semaines à quelques mois)
Militaire	Attaque/Riposte nucléaire	Attaque conventionnelle	Attaque conventionnelle
Institutionnel	-	Divergence entre institutions → Vacance du pouvoir	Divergence entre institutions
Interne	-	Crises environnementale, sanitaire, etc. → Etat d'urgence	-
International	-	Crise aux frontières ou de nations amies	Crise aux frontières ou de nations amies
Démocratique	-	Divergence politique Peuple → Etat d'urgence	Divergence politique Peuple

* Gravité forte en gras.

Mode d'adressage envisageable :

- Très court → Quelques personnes définies.
- Court → En un ou deux temps rapprochés
 - Temps 1 ou unique : Décision prise par une institution définie
 - Temps 2 : Consultation référendaire de validation/invalidation
- Modérément court → En un ou deux temps pouvant être espacés
 - Temps 1 si nécessaire : Décision conservatoire prise par une institution définie
 - Temps 2 ou unique : Arbitrage référendaire.

Solution

Très court

→ Une institution de taille très réduite, compétente et légitime.

Court

→ Institutions et de processus de gouvernement rapide, et aptes à identifier ces situations.

→ Institutions de consultation référendaire à court préavis.

Modérément court

→ Institutions aptes à constater le besoin de consultation référendaire.

→ Institutions permettant un déclenchement référendaire par la base (RIC ou RII).

→ Institutions de consultation référendaire.